

BUREAU DIRECTEUR DU LUNDI 25 novembre 2024

BD 3/ 2024-2025

PROCÈS VERBAL

Membres présents : Frédérique Prud'homme, Éric Martin, François Hutin, Bernard Thomas, Denise Seguin, Marion Patenotte, Thierry Sylvestre, Robert Lupi,

En visio : Nadine Jaubert, Pierre Hermann

Excusé : Saïd Chanfi

Invitée : Nathalie Lesdema,

Membre absent : Laurent Fasano

Ouverture de la séance à 19 h 05.

Prise de parole de Frédérique Prud'homme, Présidente :

- La Présidente fait le point sur le nombre de licenciés à ce jour, soit 12.239 licences : on note une augmentation de 4% des féminines et stabilité chez les garçons à la même date de l'année dernière (A noter qu'un club, le SMUC a passé la barre des 500 licences)
- Retour sur la représentation du CD 13 sur les dernières assemblées générales de clubs :
 - Présence de Nadine Jaubert à l'assemblée générale du PSB 13 : le club est en bonne santé (plus de 300 licenciés) et bien structuré, beaucoup de participants à l'assemblée générale, ambition de montée en division supérieure pour l'équipe première.
 - Présence de Frédérique Prud'homme et de Nathalie Lesdema à l'assemblée générale de Martigues Sports : club bien structuré, bien géré, subventions importantes de la Municipalité, en partie dû à la montée des féminines en NF1 ; faible affluence à l'assemblée générale.
- Retour de la Présidente sur le dernier Bureau Fédéral : la Fédération a établi un tableau évolutif sur FBI des clubs en dette auprès des instances (pas de droit de vote si le club n'est pas à jour financièrement).

L'assemblée générale électorale est fixée le 14 décembre prochain : c'est la première fois que les clubs participent au vote (mais ils doivent être à jour de leurs obligations financières)

La publication de la liste des candidats a été arrêtée au 29 novembre 2024, avec parité de 18 hommes et 18 femmes.

Le vote pourra être effectué en présentiel ou en distanciel et l'assemblée générale sera diffusée sur Youtube.

La Fédération a créé un webinaire pour l'emploi (nouvelle mouture du programme pour les dirigeants). Cet outil peut être développé au niveau du Comité (féminisation par exemple)
- A la suite du point précédent, la Présidente donne la parole au secrétaire général pour qu'il effectue un retour sur le Conseil Stratégique IRFBB du 15 novembre 2024.

Lors de ce conseil, la ligue a présenté le renouvellement de la norme QUALIOPi accordée le 16 octobre dernier pour une durée de 3 ans avec un audit tous les 18 mois (cette norme est difficile à obtenir et la certification de plus en plus exigeante)

Il a été ensuite présenté par le Pôle Formation IRFBB les diverses formations en cours :

 - Brevet Fédéral : 142 inscrits.

- **DETB** : on note une augmentation de 25 % d'inscrits (et une liste d'attente pour certains CS). L'IRFBB demande aux Comités intéressés pour organiser une session CS1 de se manifester.
- **Service Civique** (via FFBB) : des contrôles seront opérés par la Fédération accompagnée de la Ligue. Quelques missions restent à pourvoir au sein du territoire Sud (en cours d'attribution).
- **Micro-Basket** : les inscriptions se poursuivent sur e-learning. Les lieux et dates des deux séances restent à déterminer. La ligue peut déléguer ces formations aux Comités intéressés sous réserve de respecter les contraintes fédérales et la norme QUALIOPI.
- Déploiement **BPJEPS Basket** : 17 candidats inscrits.
Présentation de la formation en cours avec le planning : diplôme pluridisciplinaire avec possibilité de se projeter sur d'autres formations.
- Déploiement communication sur le territoire Sud « Ody'Sud » : l'IRFBB propose une vision stratégique des formations sur les 4 prochaines années pour la continuité pédagogique entre les diplômés (BPJEPS, DEFB, CDSSA, CPMS)
- Déploiement opérationnel sur le territoire Sud : délégation des CS : concernant la délégation d'autres formations BPJEPS, les Comités 83 et 84 y sont favorables sous condition de recevoir le cahier des charges organisationnel et pédagogique, et chiffrer la participation financière à recevoir.
Si la ligue est favorable, elle rappelle toutefois les contraintes fixées par l'Etat (DRAJES) et les exigences de la norme QUALIOPI.
Une réunion de travail sera mise en place à ce propos.
- Contrôle d'honorabilité pour les formations déléguées : il est demandé aux Comités de prendre connaissance du principe du contrôle d'honorabilité et à ce qu'ils s'engagent à ce que leurs salariés présentent les pièces administratives relatives à ce contrôle (extrait casier judiciaire volet 3, carte professionnelle, permis de conduire)
- La ligue demande aux comités les thèmes abordés aux « Automnales » pour en assurer la continuité aux « Printanières » et ne pas aborder les mêmes thèmes.

Mise à jour du règlement 3x3 du Comité

Le secrétaire général expose que lors du bureau directeur du 12 mars 2024, le règlement financier de la caisse de péréquation Séries 3x3 a été modifié.

Par conséquent il convient de mettre à jour l'article 11 de ce règlement de la manière suivante :

Article 11 : INDEMNITES ARBITRAGE

- *Indemnité kilométrique : 0,40 €/Km*
- *Indemnité de rencontre :*
 - *25 € pour les événements d'une demi-journée ou moins*
 - *50 € pour les événements d'une journée*

Règlement des problèmes et réclamations soulevés par certains clubs

Club de US Saint Marcel :

Ce club expose le problème suivant : un de ses joueurs a été licencié le 4 octobre 2024 avec un titre de séjour expirant le 31 octobre 2024.

Cette licence a été déqualifiée à l'expiration de la date du titre de séjour, et le club de Saint Marcel indique qu'il n'en a pas été informé (aucune notification d'alerte ni du Comité, ni de FBI) , et a inscrit ledit joueur sur la feuille de marque d'une rencontre.

Par suite, ce club a été sanctionné d'une pénalité et demande donc à ce que cette dernière soit retirée exceptionnellement.

Le Président de la Commission Qualification, Monsieur Houssein ABOUDOU interrogé à ce sujet, rappelle les règles suivantes :

« *La préinscription présente tous les documents conformes : Photo, pièce d'identité, certificat médical , titre de séjour.*

« *Le joueur présente un titre de séjour qui était valable du **01/11/2023 au 31/10/2024.***

« *Préinscription validée par le groupement sportif le 04/10/2024 à 09h16*

« *Validation de la qualification le 04/10/2024 à 15h13*

Le message automatique de FBI n'a pas été effectué car la date est inférieure aux 30 jours avant expiration du titre de séjour.

Et rappelle l'article 419 des règlements généraux.

« *Si on réfère à l'article 419 Qualification, le groupement sportif pour lequel le licencié a validé*

« *sa pré-inscription à la responsabilité de vérifier, contrôler et de valider la saisie des*

« *informations : le club est au courant de l'expiration proche du titre de séjour du licencié.*

Par conséquent le Bureau Directeur constate le manquement administratif du club, et décide à l'unanimité de maintenir la pénalité notifiée (40 €). Le Comité décide néanmoins de faire preuve d'indulgence pour la rencontre (aucune pénalité sportive).

Club AIL BLANCARDE :

Demande par ce club de ne pas encaisser le 2^{ème} chèque versé à la caisse de péréquation des DM3. En effet, depuis le début du championnat, aucune rencontre n'a été arbitrée par un arbitre officiel.

Réponse du Trésorier, François HUTIN : le premier chèque suffit pour abonder la caisse de péréquation, le deuxième chèque sera conservé mais pas encaissé pour le moment. Les clubs ne payent que ce qu'ils consomment. Une régularisation sera effectuée en fin de saison.

Club de l'USPEG :

Ce club demande à ce que l'un de ses joueurs ayant pris part à des rencontres de R2, ne pouvant plus jouer le samedi soir (entraîneur désormais en PNM) soit autorisé à jouer en division DM3 le dimanche.

Le règlement sportif du Comité (art 78) dispose : *Les joueurs non brulés peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.*

Par conséquent, cette demande ne peut être prise en considération.

Le bureau décide donc à l'unanimité de ne pas déroger au règlement et de ne pas faire d'exception.

Club de Roquevaire ESR A. Roquevaire

Exposé par ce club d'une erreur de saisie sur la feuille de marque (problème administratif sur le surclassement d'un joueur, pièce mal classée).

L'erreur étant pour une partie liée au traitement de la licence par le Comité Départemental, la sanction notifiée est annulée à l'unanimité.

Club AIL FUVEAU :

Après vérification, il a été constaté que le marqueur d'une rencontre U15F n'était pas licencié (aucune autre information et notamment absence de numéro de licence sur la feuille de marque)

Une sanction financière de 20 € a été appliquée par la Commission sportive.

Le club demande l'annulation de la pénalité argumentant d'une erreur de saisie.

Le peu d'informations présentes sur la feuille rendant impossible l'identification du licencié, le bureau décide à l'unanimité de maintenir la pénalité.

Officiel non qualifié :

L'arbitre Karima MOHAMED a arbitré une rencontre du club USPEG sans être licenciée.

S'agissant d'une erreur administrative, l'amende ne sera pas appliquée.

Litige avec Monsieur Silvio Romano

Le président du Pôle compétitions a contacté l'arbitre Monsieur Silvio Romano pour obtenir des explications à la suite de nombreux renvois de désignation d'arbitrage sur des rencontres niveau département, sans motif valable.

Cette demande d'explications n'ayant pas été satisfaisante et la conversation assez tendue, le président du pôle compétitions a donc contacté le Président du Basket Club Pennois dans lequel est licencié cet arbitre pour le tenir informé de la situation, et lui demander d'intervenir auprès de cet arbitre pour qu'il respecte ses obligations.

Par conséquent, le bureau décide de faire remonter ce problème aux instances compétentes : un courrier sera adressé à Monsieur le Président de la CRO, à Monsieur le Président de la CDO et à Monsieur le secrétaire général de la ligue pour signaler cette situation.

Désormais, deux refus consécutifs d'arbitres disponibles seront immédiatement signalés et un tableau récapitulatif des refus sera établi.

Tour des commissions

Prise de parole de Pierre Hermann, commission Sportive Séniors

- Toute notification des problèmes concernant la Commission Sportive Jeunes devra être adressée à la Présidente de ladite commission pour traitement.

- Le groupe de réflexion sur les futurs championnats jeunes débutera le 9 décembre en visio.

- La formation arbitre départemental réservée aux licenciés seniors se déroulera les :

Lundi 9 décembre de 19h00 à 21h30.

Samedi 21 décembre toute la journée.

Lundi 6 janvier de 19h00 à 21h30.

Samedi 18 janvier toute la journée.

L'examen d'arbitre départemental se déroulera le 25 janvier 2025.

- Les finales des coupes départementales qui se dérouleront au Gymnase La Pioline à Aix en Provence sont fixées le samedi 21 décembre (15 h pour les U 20, 17 h 30 pour les Séniors F, et 20 h pour Séniors M).

- En amont du dernier STOP 3x3 des problèmes sont survenus pour la désignation des arbitres : manque de communication entre la CDO, la répartition, et la commission 3x3. La procédure a été mise au clair depuis entre les protagonistes.

La présidente souhaite qu'il soit demandé à la CDO la liste des arbitres diplômés officiellement Ref 3x3, de même pour les candidats stagiaires 24/25

Prise de parole de Nadine Jaubert, commission Evènementiel :

Les textiles ont été commandés (Tee-shirt, polo) avec seul problème pour les grandes tailles (couleur différente) ainsi les roll-up.

Les récompenses pour les coupes départementales ont été commandées.

Le bon d'achat de 150 € pour le club de Trets est mis en suspens, en attente de licenciés auprès du Comité (un rdv devra être effectué avec le Président de ce club pour connaître les raisons de la non prise de licence de ses adhérents)

Prise de parole de Robert LUPI, commission Planification Salles et terrains de Marseille

Une rencontre avec « Maison, Sport, Santé » s'est déroulée le 8 novembre dernier en présence de Guillaume Biziou, Conseiller Développement et Ahamada HALIFA, mission Service Civique.

Durant cette rencontre, Guillaume Biziou a exposé les différentes pratiques non compétitives accessibles avec leur coût. Ce qui a débouché sur la commande d'un cycle « Basket et Santé ».

L'objectif est d'orienter les personnes, à l'issue de ce cycle, vers les clubs.

Il est rappelé que Ahamada HALIFA a pris ses fonctions le 1^{er} novembre dernier et qu'il est déjà opérationnel.

- La 2^{ème} étape du MASSILIA 3x3 Tour s'est déroulé le 23 novembre sur le terrain de La Rosière. Difficulté d'organisation car forte affluence et les terrains extérieurs n'étaient pas encore réceptionnés.

La prochaine étape est fixée sur les terrains de La Rose-Bégude.

Une rencontre s'est déroulée la semaine dernière avec le Directeur du secteur animation de la ville de Marseille au sujet de « Tremplin Sports » qui organise des manifestations multisports (mais à ce jour, il n'y a pas de pratique du Basket) : 20 à 30 dates ouvertes (lors des vacances et le mercredi) pour un public âgé de 6 à 14 ans.

Le Comité peut mener des actions d'animations et/ou de 3x3 en fournissant des intervenants et du matériel pédagogique. La philosophie de ces actions sera la découverte du basket et l'orientation postérieure des enfants vers les clubs.

Le dossier à compléter par le Comité doit être adressé avant le 15 décembre.

Les intervenants retenus sont Guillaume Biziou, Conseiller Développement, Serge Larroche, Technicien et responsable logistique, accompagnés d'un des deux missionnés Services Civiques.

Prise de parole de Thierry SYLVESTRE, Commission Mini-Basket

Les dernières animations organisées à Vitrolles, Saint Chamas et Mimet se sont déroulées avec succès.

Cela donne lieu à de belles animations mais il convient d'équilibrer les participants sur les différents sites.

Néanmoins de bonnes idées sur l'organisation peuvent être retenues pour la Fête Nationale du mini-basket dont le lieu reste à déterminer.

Pour les opérations OBE, le tri a été effectué entre tous les dossiers.

Le 1er tour du challenge Benjamin/Benjamines se déroulera le dimanche 8 décembre 2024 au gymnase René JAURAS de ST MITRE LES REMPARTS. Une sélection doit être effectuée pour un quota de 100 garçons et 100 filles maximum

A ce jour les effectifs mini-basket sont de 3532 enfants, soit 29 % du total des licenciés.

Prise de parole de François HUTIN, Trésorier

Un seul club (UPV) n'est pas à jour du règlement de l'acompte licences.

En ce qui concerne la deuxième mission service civique, 3 candidats potentiels ont été retenus et leurs CV respectifs sont à l'étude.

En partenariat avec l'organisme « TerritoireSport » des voyages pour assister à deux matches d'Euroleague à Athènes (transport et hébergement compris) sont proposés à prix attractifs.

Un document de préinscription sera rédigé pour être diffusé au public (un minimum de 20 personnes est requis).

Prise de parole de Denise Seguin, Commission Sportive Jeunes

- De nombreuses contestations remontent à la Commission. Désormais, un avis préalable donnée par la Présidente de la Commission sera requis avant toute réponse aux clubs.

Un tableau des notifications sera mis en place.

- Un groupe de réflexion sur la refonte des futurs championnats jeunes est constitué : les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 5 décembre.

Il est rappelé que les futurs championnats seront établis suite à la réflexion de ce groupe et que tout ceux qui désirent apporter leur avis constructif sont les bienvenus.

La première réunion en visio est programmée le 9 décembre.

- Une invitation par le CDOS pour le 12 décembre sera honorée, avec pour ordre du jour la préparation de l'assemblée générale du 17 mars 2025.

Lecture d'un courrier de Saïd Chanfi, commission des Officiels par la Directrice territoriale

Plusieurs réunions ont été organisées :

- Le 9 novembre Ecole d'arbitrage : 25 écoles recensées
Plusieurs formations de formateurs sont prévues : la première s'est déroulée le 22 novembre avec 7 participants.
- Le 16 novembre Refs 3x3 : en présence de M. Pierre Hermann et M. Gaétan Debaudringhien pour présenter la saison 3x3
- Le 22 novembre : Réunion CRO-CDO en présence de M. Cyrille NERIN
Présentation du e-learning Teach Up par M. Damien Heno
Présentation de l'organigramme CRO (CTO : M. Hamza Klai, Répartiteur ligue : M. Ludovic Berger)

Problématique : incivilités grandissantes dans les départements, manque d'effectifs arbitres.

Le Comité 13 est le pourvoyeur des autres comités et complète le manque d'arbitres régionaux (dans le 04/05 et le 83) ;

- Le 23 novembre : Formation Formateur Ecole d'arbitrage par M. David Allouis (7 participants) et remise de la mallette d'arbitrage à Naël Gérard du club BC Arlésien.

Informations diverses :

- Modification dans l'organigramme : Madame Karima Mohamed remplace M. Bernard Thomas en tant que référent des observateurs.
- Formation arbitres : M. Jordane Croce a adressé aux arbitres un document de travail sur la thématique du « marcher », un QCM sur ce sujet va suivre. La démarche est d'alimenter par mail les arbitres départementaux chaque mois sur un sujet.
- Formation OTM : la première effectuée le 6 novembre à Venelles (10 participants), les prochaines le 30 novembre (à confirmer) à Saint-Chamas et ensuite dates à fixer pour l'Us Trevaresse et BOP.

Prise de parole de Bernard Thomas, commission Départementale des Equipements :

- ➤ Validation Gymnase COUBERTIN VITROLLES en H1 par la FFBB.
- ➤ Validation du Gymnase MIMI BONNIFAY, CJL SAINT CHAMAS en H1 par la FFBB.
- ➤ Validation en H1 par la FFBB pour le GYMNASSE TOMMASI du club d'ALLAUCH
- Poursuite du travail de mesurage des terrains et contrôle de l'éclairage : prochaines visites à Berre L'Etang, Le Rove.
- Il sera demandé pour l'avenir au responsable Matériel et Logistique, M. Serge Larroche de procéder aux formalités d'homologation des terrains extérieurs.

Prise de parole de Marion Patenotte, commission 3x3 :

Etant donné le nombre très important d'équipes engagées cette saison, la mise en place des calendriers sur les week-ends bloqués a évolué entre le samedi et le dimanche. Pour les seniors, les stops se passent en semaine.

Au niveau sportif, le dernier STOP 3x3 s'est bien déroulé, hormis quelques difficultés d'anticipation pour la désignation d'arbitres.

2 problèmes à soulever : forfait d'Aubagne (général ou ponctuel, à clarifier), Les Golgoths 13 n'ont pas validé leur inscription, donc aucune équipe ne s'est déplacée. Solution de remplacement trouvée dans l'urgence avec d'autres clubs.

Une rencontre avec Ahamada HALIFA, mission service civique, a été effectuée le 19 novembre dernier pour lui présenter ses missions : réactivité de l'intéressé qui a fait preuve d'autonomie.

Ses missions : communication sur les Stops (faire vivre les réseaux sociaux) promouvoir les actions à l'instant T, relayer les actions de la Fédération et développer la culture 3x3 au sein du Comité, porteur du projet Open Plus Access.

Par ailleurs, il faudra être vigilant sur les stories Instagram qui partagent les reportages des événements : La Présidente de la commission 3x3 sera décisionnaire quant aux publications ou non sur les réseaux sociaux.

Une réflexion sur les orientations et l'organisation de la saison prochaine devra être mise en place.

Le prochain bureau directeur est le lundi 13 janvier 2025 à 19 heures.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et aucune question soulevée, la séance est levée à 23 h 00.

La Présidente

Frédérique Prud'homme



Le Secrétaire Général

Éric MARTIN

